

COMMUNAUTE DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE

Nombre de conseillers

- en exercice	50
- présents	24
- pouvoirs	8
- abstentions	0
- votants	32
- pour	31
- contre	1
-	

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE L'ANNEE 2021

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre juin.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

Etaient présents :

Ambiegna : MARCHI Jean-Michel,

Arbori : L'HOSPICE Stéphane

Arro : ANGELINI Christian,

Calcatoggio : CHIAPPINI Charles, CAMPINCHI Jean-Laurent,

Cannelle : MATTEI Marie-Dominique,

Casaglione : ALFONSI Ours-Pierre, ROSSINI Valérie

Coggia : COGGIA François, AMPART Jean-Claude, COGGIA Jean-Dominique,

Letia : CHIAPPINI Angèle,

Marignana : CECCALDI Mathieu,

Murzo : PAOLI François

Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier,

Pastricciola : LECA Stéphane

Piana : CASTELLANI Pascaline,

Poggiolo : PAOLI Jean-Silius,

Vico : COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario, KALPAKIS Pierre,

Avaient donné pouvoir :

Calcatoggio : DONZELLA Daniel à CHIAPPINI Charles,

Cristinacce : VERSINI Antoine à CIANELLI Louis

Osani : ALFONSI François à CECCALDI Mathieu,

Piana : ORSINI Ange-Marie à CASTELLANI Pascaline,

Renno : LUCIANI Xavier à COLONNA François,

Salice : GIORDANI Jean Pierre à CHIAPPINI Angèle,

Sant'Andrea d'Orcino : LECA Réjane à MARCHI Michel,

Sari d'Orcino : PINELLI Michel à ANGELINI Christian,

Etaient absents :

Azzana : LECA Thierry,

Balogna : GRISONI Dominique,

Cargèse : GARIDACCI François, FRIMIGACCI Lucie, ALESSANDRI Jérôme, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle, PAOLI Jean-Paul, ALESSANDRI Stéphanie, POGGI Dominique

Evisa : GIANNI Jean-Jacques,

Guagno : COLONNA Paul,

Lopigna : NEBBIA Alain,
Orto: RUTILY Nicolas,
Partinello : CARDI Christian,
Rezza : POMPONI Paul François,
Rosazia : POLI Ange-Xavier
Serriera : LECA Barthélémy,
Soccia : BARTOLI Jean-François,

Vu l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 qui prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, pour « les organes délibérants des collectivités territoriales, la fixation du quorum au tiers des membres présents ».

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil communautaire.
Madame CHIAPPINI Angèle ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 juin 2022,

Le président rappelle aux conseillers communautaires que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Il précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il énonce que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le président informe qu'un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes-membres pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le conseil communautaire :

Après présentation de ce rapport,

Après en avoir délibéré,

Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes Spelunca-Liamone correspondant à l'exercice 2021 ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture.

Nota : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 17 juin 2022.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Le président

The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes Spelunca-Liamone' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.